



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 20 novembre 2019, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous communiquer ces informations alarmantes :

Le 20 novembre 2019 à 1 h 20 du matin, les autorités d'occupation israéliennes ont attaqué le territoire syrien en violation flagrante de la résolution [350 \(1974\)](#) du Conseil de sécurité relative à l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes. Les avions de combat israéliens ont visé à l'aide de missiles des positions à la périphérie de la ville de Damas, qui ont fait plusieurs morts parmi les civils, dont un enfant et une femme, et détruit des habitations. Cette agression perfide fait suite à d'autres attaques israéliennes, dont la dernière en date avait été menée le 12 novembre 2019.

Ces lâches attaques et les provocations dangereuses répétées auxquelles les autorités d'occupation israéliennes se livrent délibérément prouvent encore une fois de manière irréfutable que le terrorisme d'État auquel elles recourent de manière constante et directe font partie intégrante de leur histoire, entachée de nombreuses pratiques terroristes et criminelles.

Israël ne continuerait pas à se comporter de cette manière agressive et dangereuse sans la couverture politique, militaire et médiatique que lui fournissent le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'autres États membres du Conseil de sécurité bien connus. Cet appui permet à Israël de continuer de lancer des attaques de manière effrénée, de se livrer à un terrorisme d'État et de faire peser une menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Le silence du Conseil de sécurité face à ces violations flagrantes est injustifiable : il est clair qu'il n'assume pas ses responsabilités, définies dans la Charte des Nations Unies, et permet ainsi aux auteurs de ces actes d'éluder les sanctions.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne d'urgence des mesures strictes pour prévenir de nouvelles agressions israéliennes et amène Israël à respecter les résolutions du Conseil relatives à l'Accord sur le dégageant et au rejet de l'annexion du Golan syrien occupé et à répondre des actes terroristes auxquels il se livre contre le peuple syrien. Ce comportement constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit international et des résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [350 \(1974\)](#) et [497 \(1981\)](#) du Conseil de sécurité.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
